

Conseil général

Séance n° 2

du jeudi 13.12.2012, de 19:30 à 22:15,
salle de gymnastique

Président	Bertrand Vianin
Secrétaire	Patricia Constantin
Présents PDC	Bentho Marylise - Bétrisey Sophie - Blanc Viviane - Chabbey Patrice - Darbellay François - Délétroz Sébastien - Dussex Mathieu - Gaudin Laurette - Muller Lionel - Pralong Daniel - Rey Laurence - Riand Jean-Pierre - Travelletti Richard - Vianin Bertrand
Entente communale	Bonvin Grégoire - Constantin Ted - Dussex-Ferrari Christina - Jollien Benoît - Schild Hervé
PS	Aymon Egide - Beney Georgy - Constantin Patricia - Cotter Daniel – Cotter Patricia - La Sala Aline - Morard Gino - Morard Joël - Thurre Benoît - Travelletti Christiane
Conseil communal	Aymon Marco - Bétrisey Georgy - Bonvin Nicole - Jollien Nicole - Morard Bernard - Mottet Vivian - Savioz Dominique
Secrétaire communal	Follonier Thierry
Excusée	Darbellay-Métraiiller Isabelle

M. Bertrand Vianin salue les élus cantonaux et communaux, les représentants de la presse et les citoyens et les citoyennes.

Il donne quelques informations :

Jeudi 20 décembre : inauguration du nouveau télésiège des Grillesses avec les autorités.

Samedi 15 décembre : sortie du Conseil général.

Vendredi 21 décembre : portes ouvertes à Télé Anzère.

M. Marco Aymon salue les anciens et les nouveaux conseillers généraux présents dans la salle.

Ordre du jour

1. Contrôle des présences
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 juin 2012
4. Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation
5. Approbation du budget 2013
6. Plan financier 2013 -2016

7. Prescriptions d'exploitation des décharges contrôlées pour matériaux d'excavations propres
8. Réponse du CC au postulat « réglementation concernant la construction, la sécurité et l'entretien des places de jeux des villages et des RPU du 12 novembre 2011
9. Divers

DEBATS

14	1	Contrôle des présences

Mme Isabelle Darbellay-Métraiier s'est excusée. 29 conseillers généraux ont signé la liste des présences.

15	2	Approbation de l'ordre du jour

M. Bertrand Vianin donne connaissance de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Divers annoncés : Egide Aymon - Daniel Pralong - Mathieu Dussex - Marylise Benthon - Sophie Bétrisey - Richard Travelletti - Patrice Chabbey.

16	3	Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 14 juin 2012

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. **M. Bertrand Vianin** remercie Mme Patricia Constantin pour son travail tout au long de la législature et M. Richard Travelletti pour les enregistrements.

17	4	Détermination du coefficient d'impôt et du taux d'indexation

M. Bertrand Vianin informe qu'aucune proposition de modification du coefficient d'impôt et de l'indice d'indexation n'a été proposée. Il passe donc la parole au président de la commission de gestion.

M. Gino Morard remercie les membres de la commission de gestion pour leur travail ainsi que l'administration communale pour les renseignements fournis.

M. François Darbellay donne lecture du rapport de la commission de gestion concernant la détermination du coefficient d'impôt et de l'indice d'indexation.

Les trois groupes acceptent l'entrée en matière.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Bertrand Vianin** passe au vote.

Vote

28 voix pour
0 voix contre
0 abstentions

Le coefficient d'impôt ainsi que le taux d'indexation restent donc inchangés.

18	5	Approbation du budget 2013

M. Bertrand Vianin rappelle que le budget sera adopté ou refusé in globo. La commission de gestion n'a pas fait valoir son droit de présenter des amendements au budget présenté.

M. François Darbellay donne connaissance du rapport de la commission de gestion.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

M. Bernard Morard revient sur les reports d'investissements. Ces reports ne pénalisent pas le budget 2013. Si l'on supprime les reports, le budget présenté est équilibré. Pour ce qui est de la comptabilisation des reports, il donne connaissance des articles de la loi sur les communes qui traitent de la gestion financière des communes.

0 Administration générale

029.427.00 Camping des flans

M. Daniel Pralong demande pourquoi le montant des locations n'a pas été mis au budget 2013.

M. Marco Aymon informe que ce montant ne sera certainement pas encaissé. Un commandement de payer a été envoyé il y a deux mois. Il semblerait qu'un repreneur se soit fait connaître.

M. Patrice Chabbey demande la date limite du DDP ?

M. Marco Aymon répond que le délai est de 30 ans.

6 Trafic

621.316.00 Location des places de parc

M. Daniel Pralong demande d'où provient le coût de Fr. 25'000.-- ?

M. Marco Aymon informe qu'il s'agit du nouveau système de parcomètres sur la station d'Anzère. Le CC a décidé de gérer les parcomètres devant la Coop et des parkings de la télécabine et du Topaze. Le produit de Fr. 35'000.-- est une estimation des produits générés par les parcomètres.

8 Economie publique

800.314.00 Lutte contre la mouche

M. Egide Aymon demande d'où provient l'augmentation du montant attribué ?

Mme Dominique Savioz explique qu'il s'agit d'un nouveau système demandé par les syndicats d'élevage. Il s'agit d'éradiquer les mouches ainsi que les odeurs pour les étables. La commune a décidé de participer à hauteur de 50% aux frais nécessaires.

Comptes des investissements

3 Culture, loisirs et culte

340.503.00 Contribution réfection tennis Anzère

M. Daniel Pralong souhaite savoir où en est le dossier ?

M. Vivian Mottet rappelle que le but est de refaire entièrement le tennis. Toutes les surfaces sont à refaire. Le tennis-club et la commune sont partenaires. Le tennis club participera à hauteur de Fr. 25'000.--. Le coût total est de Fr. 300'000.--. Quelle serait la participation de la commune ? D' où provient le solde (loterie romande, etc.) ?

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Bertrand Vianin** passe au vote pour l'approbation du budget 2013.

Vote

28 voix pour

0 voix contre

0 abstentions

Le budget 2013 est accepté à l'unanimité.

19	6	Plan financier 2013 -2016

M. Bertrand Vianin rappelle que cet objet n'est pas soumis à l'approbation du conseil général.

M. Bernard Morard précise que ce document est un instrument de travail. Il a été approuvé par le conseil communal. Il rappelle que les investissements prévus sont de Fr. 18 millions. Des choix devront être faits dans les prochains exercices.

Il relève un élément qui aura des incidences sur les rentrées fiscales. Il s'agit de l'évolution du chômage. On constate que l'augmentation du chômage sur la commune concerne 48 personnes dont 30 personnes de plus de 60 ans. Au niveau fiscal, la moyenne cantonale du coefficient d'impôt est de 1.23 et le taux d'indexation est à 146.20. On se trouve donc dans la moyenne cantonale voire inférieure. Il mentionne également la structure des revenus.

M. Patrice Chabbey relève que le budget 2013 est équilibré. Il mentionne des mancos de financement qui seraient prévus dans le plan financier. Il faudra être vigilant les années futures.

M. Bernard Morard relève qu'au niveau des investissements figurant dans le plan financier, la commune a reporté des investissements en cours. La volonté est d'assurer les tâches primordiales d'une collectivité. Il faudra étudier sans tarder des pistes pour faire des économies, éventuellement envisager la modification des taux fiscaux, les subventions caisse-maladie, ou revoir les contributions accordées au tourisme.

20	7	Prescriptions d'exploitation des décharges contrôlées pour matériaux d'excavations propres

M. Bertrand Vianin relève que le bureau a mandaté une commission ad hoc pour traiter de ce règlement. Il passe la parole au président de la commission.

M. Ted Constantin remercie ces collègues pour avoir réétudier le règlement.

M. Georgy Beney donne lecture du rapport de la commission ad hoc.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Mme Nicole Bonvin remercie la commission qui a dû étudier en deux fois ce règlement. Elle informe que le système électronique pour la décharge d'Utignou a été commandé. Elle informe également qu'un projet pour ouvrir d'autres décharges est à l'étude. Un bureau d'études a été mandaté.

M. Bertrand Vianin passe le règlement en revue article par article. Personne ne demande de modifications. Le règlement est soumis au vote.

M. Ted Constantin demande s'il est judicieux de supprimer les heures d'ouverture. **Mme Nicole Bonvin** informe qu'avec le nouveau système mis en place, les horaires seront superflus étant donné que les personnes devront venir chercher la clé directement à la commune.

M. Patrice Chabbey demande qui va fixer le prix et pourquoi une marge a-t-elle a été établie ?

Mme Nicole Bonvin informe que l'idée du conseil communal n'est pas de faire du profit sur cette décharge. En comparaison avec les décharges d'autres communes, nos tarifs sont très bas. Ses montants figurant dans le règlement ont simplement été adaptés.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Bertrand Vianin** passe au vote pour l'acceptation du règlement en une seule lecture.

Vote

*28 voix pour
0 voix contre
0 abstentions*

Le règlement est accepté en une lecture.

Vote

*28 voix pour
0 voix contre
0 abstentions*

Le règlement est accepté à l'unanimité.

21	8	Réponse du CC au postulat « réglementation concernant la construction, la sécurité et l'entretien des places de jeux des villages et des RPU du 12 novembre 2011

M. Bertrand Vianin rappelle que Mme Viviane Blanc a déposé un postulat.

Il relève que le conseil communal a rendu son rapport hors délai. Il rappelle que la convocation du conseil général doit être accompagnée des documents nécessaires dans un délai de 20 jours avant la séance plénière.

Mme Viviane Blanc a fait part de son mécontentement et demande au conseil communal de faire preuve de plus de vigilance dans la transmission des documents. Elle accepte toutefois de débattre de la réponse du conseil communal.

Les trois chefs de groupe acceptent l'entrée en matière.

Mme Viviane Blanc reste surprise de la réponse de M. Vivian Mottet. Elle relève que les budgets communaux ne prévoient pas un montant de Fr. 280'000.- pour des places de jeux.

M. Marco Aymon rappelle qu'il s'agit du rapport du conseil communal et non pas de celui de M. Vivian Mottet. Si c'est le village qui met en place une structure, c'est le village qui est responsable, si c'est la commune, c'est elle qui est responsable. Il mentionne que le CC se donne le temps de réfléchir sur l'opportunité d'une grande place de jeu plus attractive pour les familles.

M. Vivian Mottet relève qu'il y avait un montant prévu au budget 2012 pour la place du pré des sœurs. Des propositions ont été faites, mais d'autres priorités ont été choisies pour le budget 2013.

M. Daniel Pralong relève qu'il est mentionné que les places de jeux devraient être démontées. Il demande qui est responsable pour la place du village d'Anzère. **M. Marco Aymon** précise qu'il s'agit de l'association des commerçants.

M. Vivian Mottet informe que dorénavant les places de jeux seront démontées.

M. François Darbellay ne comprend pas cette logique. Ne pas démonter les places de jeu pour passer l'été alors qu'elles ne sont plus dans les normes.

M. Daniel Cotter rappelle que la société du village de Signèse avait le projet de faire un couvert.

Mme Viviane Blanc informe que la société du village de Signèse n'a pas les ressources financières.

M. Mathieu Dussex pense qu'il serait judicieux d'aviser les villages de remettre les places de jeux aux normes ou de les démonter.

M. Daniel Pralong propose que le conseil communal fasse des propositions et qu'une commission ad hoc soit nommée pour étudier ce dossier.

Vote

9 voix pour

16 voix contre

1 abstention

Le rapport est refusé avec 16 voix contre, 1 abstention et 9 voix pour.

22	9	Divers

M. Egide Aymon demande des informations sur le nouveau système de parcage d'Anzère.

M. Marco Aymon informe que la gestion des parkings de la station a été discutée par rapport à la liaison autorisée depuis le tapis du village jusqu'à la télécabine. Dès que des infrastructures sont modifiées, on doit modifier le système de parcage. La partie zone rouge est constituée de parkings plus chers que dans la zone verte. L'analyse s'est portée sur la difficulté de trouver un tarif convenable et de trouver un moyen d'appliquer des amendes par les agents de police. Les tarifs ont été adaptés par rapport à la technologie actuelle. L'information est faite pour permettre aux gens de choisir le parking adéquat. La première heure est gratuite.

M. Daniel Pralong informe que lorsque les classes se déplacent pour aller au Spa à Anzère ou font d'autres courses extra-scolaires, les élèves doivent payer le transport. Lorsqu'ils transportent leur vélo, ils doivent payer une taxe pour le vélo. Il demande au Conseil communal de prendre note de ce problème et d'en discuter éventuellement avec Car postal Suisse.

M. Marco Aymon précise que c'est la convention signée avec Car postal Suisse qui définit quelles sont les utilisations gratuites. Le Conseil communal va étudier ce dossier.

M. Mathieu Dussex demande des renseignements sur les éclairages publics dans les nouvelles zones aménagées. **M. Marco Aymon** relève que les conduites sont prévues lors de l'aménagement des zones. A mesure que les zones se construisent, les lampadaires seront installés si les habitants le demandent. Le montant prévu dans le budget sert au remplacement des lampadaires sur toute la commune.

M. Mathieu Dussex demande si un courrier de bienvenue est adressé aux nouveaux citoyens avant l'envoi des impôts. **M. Marco Aymon** informe que lors du dépôt des papiers à la commune, une bouteille est offerte et le dépôt est gratuit. Il prend note de l'idée de M. Dussex.

Mme Marylise Benth remercie le conseil communal pour la soirée des promotions civiques. Par contre, elle fustige l'organisation catastrophique (son, PowerPoint pas adapté, etc.). Elle relève que beaucoup de personnes se sont senties mal à l'aise.

M. Marco Aymon informe qu'il y a également eu un problème au niveau de la convocation à cette soirée. Un courrier a été adressé aux personnes concernées qui seront invitées en 2013.

Mme Dominique Savioz relève qu'il est mal venu de dire que cette soirée a été organisée à la légère. Elle reste choquée de ces remarques.

Mme Sophie Bétrisey demande si le nouveau règlement de police a été homologué.

M. Marco Aymon informe que le règlement de police a été homologué par le conseil d'Etat. Il est arrivé à la commune il y a quelques jours.

M. Patrice Chabbey demande des informations sur l'aménagement du territoire à Anzère. Une annonce a été publiée pour la construction de chalets sur une partie des anciens terrains du projet Maulin. Il s'agirait de lits froids. Que pense faire la commune pour empêcher et sauvegarder les terrains les plus intéressants pour de futurs projets hôteliers ?

M. Marco Aymon répond que le RQC a été homologué le 2 mai 2012 par le conseil d'Etat. Ces homologations ont été reçues après la votation sur la lex weber. Le CC a donc pensé que le frein de la lex weber était déjà très contraignant sans en rajouter encore.

M. Richard Travelletti demande pardon s'il a été désagréable avec quelques personnes durant la législature. Il souhaite que le conseil général reste en place et remercie toutes et tous pour leur engagement en faveur de la commune.

M. Marco Aymon informe que par rapport à la R21, les communes de 1000 à 5000 habitants auront une assemblée primaire et pourront décider d'un conseil général. Pour la commune d'Ayent, il faudra se déterminer si l'on garde le conseil général ou pas.

M. Marco Aymon revient sur tous les travaux réalisés durant ces 4 dernières années et les futurs projets qui attendent le conseil communal et le conseil général.

Il remercie les conseillers généraux qui terminent leur mandat et ceux qui ont décidé de s'engager ainsi qu'un merci particulier à M. Georgy Bétrisey à qui il souhaite une bonne retraite. Il donne connaissance du nom des nouveaux conseillers généraux nommés.

M. Bertrand Vianin rejoint M. Marco Aymon pour les remerciements et souhaite à toutes et tous de joyeuses fêtes de fin d'année.

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **M. Bertrand Vianin** clôt la séance. Il est 22 h 15.

**LE CONSEIL GENERAL
DE LA COMMUNE D'AYENT**

Le Président
Vianin Bertrand

La Secrétaire
Constantin Patricia